



Mouvement agréé  
Siret : 449.525.203.00013  
Code APE : 913 E

*Mouvement National de Lutte pour l'Environnement*

## RÉSEAU HOMME & NATURE

*Association Régionale Nord - Pas de Calais*

Dunkerque le 16 mai 2013.

**Rappel à la presse de notre lettre ouverte du 15 mai 2012.**

**Lettre ouverte à**

Monsieur le Préfet de Région 59/62.  
Monsieur le Sous Préfet de Dunkerque  
Monsieur le Sénateur Maire de Dunkerque  
Monsieur le Maire de Dunkerque Mardyck  
Monsieur le Président  
de la Communauté Urbaine de Dunkerque

**Objet :** Devenir du village de Mardyck et Développement Durable.

Depuis maintenant plus de 10 ans, nous intervenons tant sur le plan local, que ministériel (DPPR) sur l'incohérence de la situation du village de Mardyck et de sa population dans un encerclement d'installations industrielles chimiques, pétrochimiques, énergétiques et de transport ( rail, route, canalisations), de stockage et manipulation de matières dangereuses.

A ce jour, les services de la DREAL et de la DDTM sont en mesure de nous présenter la configuration de ce que pourrais être le PPRT multisites de la Zone Petro-chimique de la ZIP de Dunkerque.

Sans renier le travail effectué par vos services, par les industriels, par leurs salarié-e-s dans le cadre de la réduction des risques à la source, des études de danger et d'élaboration du PPRT, Nous insistons toujours sur le fait que la loi de 2003 sur les risques technologiques devait associer les membres de la CLIC à l'élaboration des PPRT.

Notre exigence en la matière, était pour notre mouvement, comme pour l'ensemble du collège riverains et associations des CLIC d'émettre un avis circonstancier en toute connaissance de cause. Or, le PPRT, instruit et approuvé ne tiens pas compte des conséquences d'un accident interne sur l'extérieur ex : (explosion, puis incendie : nada sur la dispersion d'un nuage toxique vers les zones urbanisées ; transfert des stockages et augmentation du stationnement dans le Transport de Matières Dangereuses sur la route, le rail....

Nous vous demandons depuis la loi 2003 au SPPPI du littoral et au CLIC entre autres et toujours sans réponse !

- \_ La révision du Schéma d'Environnement Industriel / SEI. (CUD).
- \_ La présentation des Plans de Secours Communaux (Collectivités \_ Sécurité Civile)
- \_ Un état des lieux sur le transport (stationnement...) des TMD par canalisation, route, rail.. (SPPPI)

Correspondance : MNLE Nord. Pas-de-Calais : 95, rue de la chapelle 59279 Loon-Plage

Mel : [mnle.59.62@free.fr](mailto:mnle.59.62@free.fr) Site : <http://mnle5962.wix.com/mnle> / [www.mnle.fr](http://www.mnle.fr)

Tel : 03.28.27.35..97. / 06.52.90.20.76. /



Mouvement agréé

Siret : 449.525.203.00013

Code APE : 913 E

*Mouvement National de Lutte pour l'Environnement*

## RÉSEAU HOMME & NATURE

*Association Régionale Nord - Pas de Calais*

Aujourd'hui, dans la situation particulière du village de Mardyck, on nous demandera d'approuver le PPRT du site pétrochimique de Dunkerque Ouest en faisant abstraction du contexte environnemental local et de la situation particulière de ce village et de sa population.

Ne pouvant nous satisfaire de ce simple avis au regard de la charte pour l'action de notre mouvement, nous vous demandons de prendre en considération les remarques suivantes et de mettre en œuvre dans le cadre de vos compétences les actions correspondantes :

- 1) Pour les zones TF et TF+ : nous demandons l'expropriation.
- 2) Pour les zones F+, F, M+ et M : Nous demandons le droit de délaissement
- 3) Compte tenu de la situation particulière et du contexte local de la zone FAI, de pouvoir bénéficier du droit de délaissement pour les raisons conjoncturelles suivantes.
  - a. Permettre aux personnes dites sensibles, vulnérables ou malades de quitter définitivement un environnement hostile portant atteinte à leur santé,
  - b. La proximité et la multiplicité des installations Seveso seuil haut
  - c. L'exposition perpétuelle à l'émission de pollutions chroniques et olfactives (SO<sub>2</sub>, NOX, Poussières, COV, dioxines et furannes, et divers éléments issu de la pétrochimie tel que les hydrocarbures, le benzène, toluène... cancérigènes et cancérogènes )
  - d. L'encerclement du village par les canalisations de Transports de Matières Dangereuses,
  - e. Le stationnement, la circulation et le Transport de Matières Dangereuses non compris dans l'élaboration des PPRT (route et rail),

Et pour tenir compte de la construction d'un Schéma Cohérent d' Environnemental, Industriel et Portuaire

- f. Prioriser l'implantation et le développement industriel chimique sur ce secteur pour éviter l'éparpillement et les contraintes vis-à-vis de la proximité des populations ou des zones urbanisées.
- g. Mettre en place un groupe de travail du SEI sur les enjeux, les contraintes et les propositions en termes d'environnement industriel et portuaire (économique, social, environnemental, solidaire et partagé) et l'urbanisation et les populations.

Nous ne pouvons accepter les contre-argumentaires à nos propositions d'ordre économique ou, « cela fait partie d'une autre réglementation ! » ou encore calendaire ... on va encore mettre 20 ans pour régler la situation des Mardyckois, cela se fera petit à petit ...

Messieurs, Nous vous souhaitons bonne réception, bonne lecture, et nous nous tenons à votre disposition pour plus amples informations, renseignements et contribuer à construction de vos actions !

Le Président / Christian MUYS

Correspondance : MNLE Nord. Pas-de-Calais : 95, rue de la chapelle 59279 Loon-Plage

Mel : [mnle.59.62@free.fr](mailto:mnle.59.62@free.fr) Site : <http://mnle5962.wix.com/mnle> / [www.mnle.fr](http://www.mnle.fr)

Tel : 03.28.27.35..97. / 06.52.90.20.76. /